

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 09 août 2021 au 30 août 2021**

**Projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000
« Ruisseaux à écrevisses du bassin de l'Yonne amont » renommé « Milieux
humides, forêts, pelouses et habitats à Chauves-souris du Morvan » et
abrogeant divers arrêtés de désignation de sites Natura 2000**

Aucun commentaire n'ayant été émis lors de la consultation, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.